

Le 31 janvier 2017

MESSAGE AUX ABONNÉS

**Relativement à la circulaire 2008-039 (02.02.36.01)
portant sur le Guide sur la gestion des locations d'immeubles dans le réseau de la
santé et des services sociaux**

Veillez prendre note que pour les projets de locations d'immeubles pour des besoins en centre d'hébergement et de soins de longue durée, les établissements se réfèrent aux Instructions et particularités ainsi qu'au Modèle d'appel d'offres – Locations d'immeubles pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée publiés à la circulaire 2017-009 (02.02.36.05).

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la Direction des investissements et du financement du ministère de la Santé et des Services sociaux au 418 266-5850.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

François DION